

C i r c u l a i r e à tous les membres du SYNTEC

Depuis mardi 7 avril , deux cents travailleurs de l'entreprise du bâtiment MURER ont décidé une grève illimitée jusqu'à ce que leurs revendications soient satisfaites .

Leur Comité de lutte demande qu'un terme soit mis à l'exploitation éhontée à laquelle sont soumis ces travailleurs du bâtiment sur les chantiers et dans les baraquements qui leur servent de logement .

L'entreprise MURER n'est pas un cas isolé . Actuellement , 12.000 travailleurs du bâtiment exercent leur activité et vivent dans des conditions insupportables .

Le patronat , dans une situation d'accentuation de la concurrence , veut accroître la productivité et diminuer les coûts .

Il aggrave les conditions de travail et d'existence des travailleurs .

POUR PARVENIR A SES FINS ET IMPOSER SA CONCEPTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'EXISTENCE

Il divise les travailleurs et il entretient ces divisions entre eux .

- TRAVAILLEURS SUISSES CONTRE TRAVAILLEURS ETRANGERS
- TRAVAILLEURS QUALIFIES CONTRE TRAVAILLEURS NON QUALIFIES
- OUVRIERS CONTRE EMPLOYES

AFIN DE REpondre A CES DIVISIONS , LE COMITE DU SYNTEC DEMANDE AUX MEMBRES DU SYNDICAT DE DEMONTRER LEUR SOLIDARITE AVEC LES TRAVAILLEURS EN GREVE .

Cette solidarité doit se manifester par une

COTISATION EXTRAORDINAIRE DE SOLIDARITE

qui sera intégralement versée au Fonds de grève des travailleurs de l'entreprise MURER .

Le Comité général du SYNTEC prendra les dispositions nécessaires pour faire participer la caisse du syndicat à cette cotisation extraordinaire .

VEUILLEZ ENVOYER CETTE COTISATION SYNDICALE EXTRAORDINAIRE à notre compte de chèques postaux 12-10952 , à l'aide du bulletin ci-joint .

Il est nécessaire d'aller très vite !
Faites ce versement dès réception de cette circulaire , afin que les fonds recueillis puissent être versés dès la semaine prochaine .

Le Comité du SYNTEC

9.4.70